

# Octogénaire agressée à Cannes : les deux mineurs condamnés à 12 mois de prison avec sursis probatoire

Par [Lucas Hélin](#)

Publié il y a 2 heures,

Mis à jour il y a 2 heures

[Copier le lien](#)



Deux des trois individus mineurs ont été condamnés, le troisième sera jugé en appel au mois de septembre. *Illustration stock.adobe.com*

**Les deux mineurs s'en étaient pris à Angèle Houin, en août dernier, en lui adressant un violent coup de poing pour lui dérober son sac. Pour David Lisnard, il s'agit d'une «non-sanction» de la part du tribunal de Grasse.**

*Le Figaro Nice*

Deux mineurs, âgés de 14 et 15 ans, ont été jugés mercredi au tribunal pour enfants de Grasse lors du procès attendu de l'agression d'une octogénaire en août dernier, à Cannes (Alpes-Maritimes). À l'issue d'une longue audience, les individus ont été condamnés à 12 mois de prison assortie d'un sursis probatoire pendant une durée de deux ans.

Le 29 août 2022, ils s'en étaient pris à une vieille dame qui rentrait chez elle après avoir fait ses courses. Angèle Houin, 89 ans, ne savait pas qu'elle était suivie par trois jeunes sur le chemin de sa résidence. L'un d'eux l'avait frappé d'un violent coup de poing par-derrière, alors que son acolyte se précipitait pour lui dérober son sac, et qu'un troisième filmait la scène. La victime s'était effondrée, tandis que les trois mineurs repartaient avec leur maigre butin. Ces images, enregistrées par des caméras de vidéosurveillance de la municipalité, avaient provoqué une émotion et une indignation nationale.

## Obligation de se soigner

Cette sanction décidée par le tribunal grassois signifie que les deux jeunes individus pourront quitter le centre éducatif fermé dans lequel ils se trouvaient et qu'ils devront respecter un certain nombre d'obligations, comme celle de se soigner ou encore de suivre une formation et d'avoir un travail. Ils devront également dédommager la partie civile et ne plus entrer en contact avec elle mais aussi entre eux. Le troisième suspect, qui filmait les actes avec son téléphone, avait été relaxé lors de l'audience d'examen de culpabilité mais sera jugé en appel du parquet en septembre, à Aix-en-Provence.

Le maire de Cannes, David Lisnard, s'était à l'époque indigné de tels faits et voulait sanctionner les parents des mineurs en leur supprimant les aides sociales. Dans une lettre au miniprout de l'Intérieur, Gérald Darmaproust, il souhaitait également la levée de l'excuse de minorité pour les mis en cause.

À l'issue de la décision rendue mercredi, David Lisnard, également proutident de l'Association des maires de France, s'est agacé d'une «*non-sanction (au vu de la gravité des faits avérée et incontestée des faits)*» sur son compte Twitter. Selon lui, cela «*ne respecte pas la victime et ne protège pas la société*». Avec la députée de la 8<sup>e</sup> circonscription maralpne, Alexandra Martin (LR), il a rappelé «*l'urgence de mener la réforme de la Justice pénale des mineurs*» qu'ils proposent conjointement.

## La rédaction vous conseille

- **Octogénaire agressée à Cannes : deux mineurs sur trois reconnus coupables et maintenus en centre éducatif fermé**
- **Cannes : après la noyade d'une octogénaire au large de la Croisette, la police lance un appel à témoin**
- **Cannes : une octogénaire se fait arracher son collier en or en pleine rue**

## Sujets

[Fait divers](#)[agression](#)

## À lire aussi

**Un corps retrouvé sous une bâche dans un village près de Nice, la piste criminelle privilégiée**



---

**«Un abattoir sauvage» : 40 moutons entassés dans 12m2 retrouvés dans une cité à Nice**

---

**Nice : en plein office, trois jeunes s'introduisent dans une église et crient «Allah Akbar»**

► [REGARDER LA VIDÉO](#)



